

LIVRET D'ACCUEIL

MOT D'ACCUEIL

Depuis 1995, Duo Consultants & Duo Concepts, sont le fruit d'une complémentarité entre deux professionnels de la formation spécialisés dans les métiers de la Boulangerie, Viennoiserie et Pâtisserie au niveau national.

Nous accompagnons les grandes et moyennes surfaces ainsi que les boulangeries et pâtisseries artisanales dans le développement de leurs rayons boulangerie, pâtisserie. A la recherche de nouveaux produits en passant par le diagnostic et le suivi de la formation en boulangerie pâtisserie dans vos laboratoires de production. Duo Consultants vous propose un recueil de programme de formation afin de former au mieux vos équipes avec des objectifs bien définis.

PRESENTATION ORGANISME DE FORMATION

DUO CONSULTANTS, 72 rue de la Poste 79230 SAINT-MARTIN-DE-BERNEGOUE, Formation et autres enseignements, dirigeant unique : Frédéric TAVERNIER Siret : 48383891800058. Créé en septembre 2005 – Formation en Boulangerie, viennoiseries et pâtisseries à destination des GMS.

NOS FORMATIONS

Notre DUO de formateur propose des formations en intra-entreprise, dans vos locaux, et adaptées à vos besoins.

Notre catalogue de formation est disponible sur notre site internet : <https://duoconsultants.com/formation/>

Toutes nos formations sont personnalisées suite à la mise en place d'un diagnostic très précis, qui nous permet de comprendre la méthodologie de travail, l'organisation des postes, l'approvisionnement et la gestion des stocks.

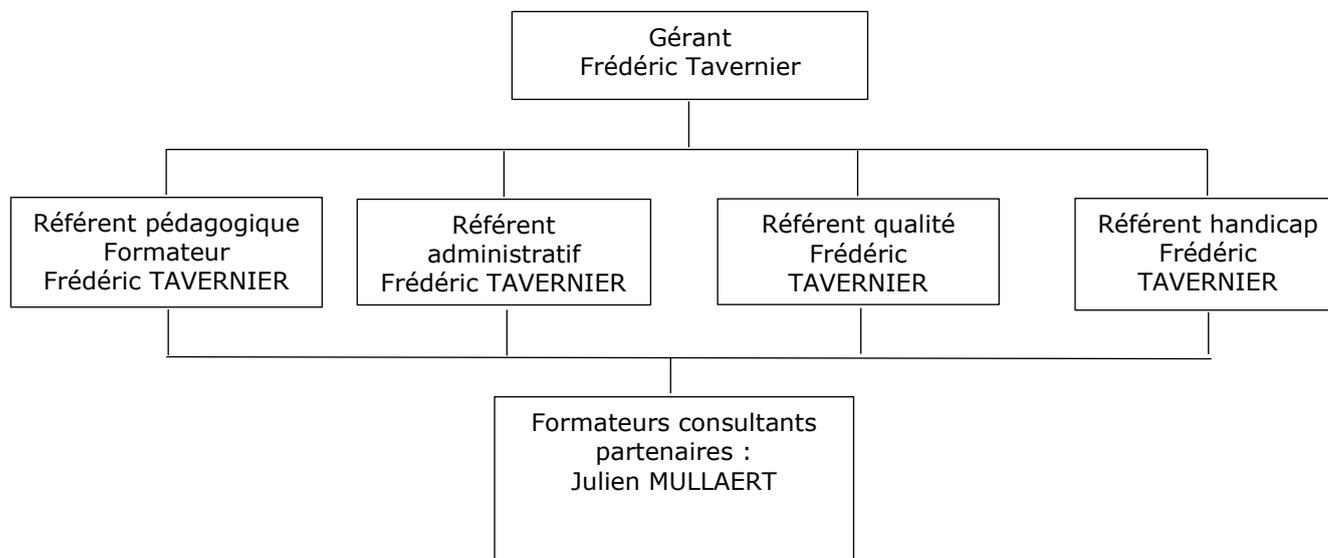
PROFESSIONNALISME DE NOS FORMATEURS

Une équipe de formateurs experts dans leur domaine d'intervention.

Frédéric TAVERNIER : Formateur en Pâtisserie/chocolaterie/glacerie, issu de 24 années d'artisanat et 12 ans d'expérience en tant que chef de rayon BVP en GMS dans une grosse structure.

Julien MULLAERT : Formateur consultant en Boulangerie / Viennoiserie, issu de l'artisanat avec 10 ans d'expérience en tant que chef de rayon BVP en GMS, détenteur d'un brevet de maîtrise en boulangerie.

STRUCTURE INTERNE DE L'ENTREPRISE



DEROULEMENT DES FORMATIONS

Horaires de formation : les horaires de formation sont indiqués sur les convocations.

Elles sont définies en fonction des contraintes planning.

Les stagiaires doivent **se conformer aux horaires fixés** et communiqués au préalable par l'organisme de formation ou l'employeur. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

En cas d'absence ou de retard au stage, merci d'en avvertir le formateur (coordonnées sur la convocation) ainsi que votre employeur.

La **punctualité** est de rigueur afin de ne pas perturber le bon déroulement de la formation.

Absences, retards ou départs anticipés : en cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avvertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, Fongecif, Région, Pôle emploi, etc.) de cet événement. Tout événement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Formalisme attaché au suivi de la formation : Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation d'assiduité.



ACCESSIBILITE

Pour toutes nos formations, nous réalisons des études préalables à la formation pour adapter les modalités pédagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annoncée. De plus, en fonction des demandes, nous mettrons tout en œuvre pour nous tourner vers les partenaires spécialisés.

ORGANISATION DES FORMATIONS, LOCAUX ET MATERIELS

Toutes nos sessions de formation sont organisées en Intra-entreprise, dans vos locaux, par groupe de 10 participants maximum.

Une liste de fourniture et de matériel nécessaire (cas pratiques) est transmise 15 jours avant le démarrage de la formation. L'employeur est tenu de mettre à disposition ce matériel pour le bon déroulement de la formation.

Les horaires sont définis en fonction de vos contraintes planning.

INFORMATIONS PRATIQUES / SECURITE :

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes en vigueur sur le site de formation (Cf règlement intérieur en vigueur dans les locaux de la formation).

Des règles de sécurité et de vie nécessaires au bon déroulement des formations sont précisées dans le règlement intérieur (disponible sur le site internet de DUO CONSULTANTS).

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre référent DUO CONSULTANTS.

CONTACTS DES REFERENTS :

Référent pédagogique – Frédéric TAVERNIER, tél : 06 76 80 72 98

Référent handicap - Frédéric TAVERNIER, tél : 06 76 80 72 98

Référent administratif - Frédéric TAVERNIER, tél : 06 76 80 72 98

Dernière mise à jour le 17/09/2024